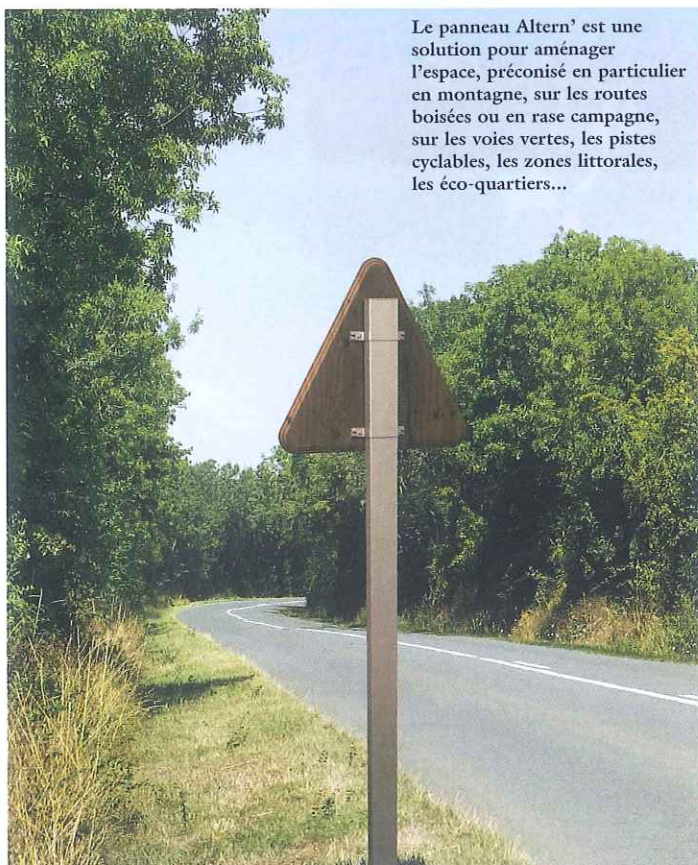


# Le panneau de signalisation qui absorbe du CO<sub>2</sub>

■ Conçu et développé par la société Signature, le panneau Altern' est le seul panneau de signalisation qui, sur l'ensemble de son cycle de vie, absorbe du CO<sub>2</sub>. Une avancée majeure qui répond aux exigences des collectivités locales engagées dans le développement durable.



Le panneau Altern' est une solution pour aménager l'espace, préconisé en particulier en montagne, sur les routes boisées ou en rase campagne, sur les voies vertes, les pistes cyclables, les zones littorales, les éco-quartiers...

Le panneau est en pin maritime des Landes (épaisseur 21 m), traité par réтификаtion. Ce procédé écologique permet de s'affranchir de produit chimique. Avec ce traitement de base, le panneau vieillit naturellement et valorise la patine du temps. Il ne nécessite aucun entretien. En option, un traitement lasure, permettant le maintien de l'aspect à neuf, est proposé. Dans ce cas, le panneau nécessite un entretien périodique. Un film antigraffiti sur la face avant est également disponible.

Comme sur un panneau conventionnel, la face avant d'Altern' reçoit un film rétro réfléchissant de classe 1, 2 ou 3 selon l'emploi.

La fixation s'effectue grâce aux rails vissés dans le bois. Les

### Altern' : certification

PEFC : gestion durable des forêts  
Conforme NF EN 636-3 : usage des bois en milieux extérieurs  
Conforme NF-CTB X : usage supérieur à durabilité biologique garantie 10 ans.

panneaux peuvent être installés sur supports de signalisation en acier galvanisé standard (bruts ou peints), comme sur mâts aluminium.

Pour une signalisation innovante et durable, le panneau Altern' a vocation à être mis en œuvre au moyen de l'ancrage pour support de signalisation écologique Eco-ancrage (voir encadré) également mis au point par la société Signature.

Jean-Noël Onfield  
Photos DR

Altern' est le premier panneau éco-conçu 100 % bois, traité sans process chimique et entièrement fabriqué en France. En outre, c'est le

premier panneau bois conforme aux nouvelles exigences réglementaires CE NF de la Réglementation Nationale des Equipements de la Route.

### Eco-ancrage : un bilan environnemental très favorable

Ce nouveau dispositif breveté préfigure une nouvelle conception de l'ancrage des panneaux de signalisation. Se substituant aux traditionnels massifs en béton ou aux pieux d'ancrage, cette alternative repose sur une idée simple : poser en fond de massif un socle métallique et le recouvrir du déblai naturel issu des fouilles pour obtenir un remblai compacté. Cette innovation de rupture permet de réaliser en une seule intervention - au lieu de deux - la pose d'un ensemble complet de signalisation verticale. Le dispositif bénéficie d'une validation par l'Ifsttar.



A la différence de l'acier, de l'aluminium ou du plastique qui rejettent du CO<sub>2</sub> pendant leur fabrication, Altern' affiche un bilan environnemental global favorable.

